

Le Mot du Maire



Comme à l'accoutumée, voici un résumé des huit sujets abordés par les élus du Conseil municipal, le 14 octobre dernier.

En premier lieu, suite à la création par Terre de Provence Agglomération d'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), il a été décidé que je représente notre commune au sein de cette commission. Cette dernière évalue les charges financières inhérentes à une compétence transférée d'une commune à l'agglomération.

Tel est le cas de la gestion des eaux pluviales urbaines, devenue compétence intercommunale au 1^{er} janvier 2020 et pour laquelle la CLECT a estimé à 3042 € le coût annuel pour Verquières. Cette somme sera donc versée par notre commune à Terre de Provence afin que cette dernière exerce la gestion des eaux pluviales urbaines. Par contre notre commune est toujours responsable de la gestion des eaux pluviales en dehors de l'agglomération ...

Par la suite, nous avons attribué le marché pour l'extension de la vidéoprotection à la SAS Giorgi Ets Citéos, pour un montant de 36.635,29 € HT. Cette attribution fait suite à l'analyse des sept offres reçues par la commission des travaux, en date du 3 octobre dernier. Plusieurs caméras installées aux abords de l'aire de jeux, route d'Eyragues, de la Magnaneraie, route de Cabannes, de la salle polyvalente, route de Saint-Andiol et du stade, ancien chemin de Saint-Rémy, compléteront prochainement le dispositif déjà en place. Nous entendons ainsi lutter encore plus efficacement contre les cambriolages, infractions au code de la route et autres dépôts sauvages.

S'agissant du chantier de notre future micro-crèche, après analyse par notre architecte, Mme Fanny CHAINE, nous avons attribué les trois derniers lots de la façon suivante :

- lot « menuiseries bois », entreprise BASSEREAU, pour un montant de 86.058,52 € HT,
- lot « carrelages, sols souples », entreprise BRISENO, pour un montant de 50.336,26 € HT
- lot « électricité », entreprise BERSAM, pour un montant de 57.629,00 € HT.

D'autre part, nous avons accepté un avenant au bail qui lie notre commune avec la société Orange, puis la société TOTEM, pour l'antenne relais de téléphonie mobile située ancien chemin de Saint-Rémy. Cet avenant accorde une surface totale de 29m² à la société TOTEM, moyennant un loyer annuel de 8000 €, revalorisé de 2 % chaque année.

Enfin, nous avons adopté le rapport d'activités 2021 de notre communauté d'agglomération (celui-ci est disponible en mairie), validé une modification des statuts du syndicat d'énergie des Bouches-du-Rhône et renouvelé notre contribution au fonds de solidarité pour le logement (sur la base de 0,30 € par habitant).

Pour clore ce « mot du maire », je vous invite à nous retrouver nombreux, ce samedi 22 octobre, pour répondre à l'invitation du Conseil municipal des Jeunes à nettoyer Verquières. Cette matinée civique (rendez-vous à 9h devant la mairie) se veut conviviale avec un concours de la plus grosse prise de déchets (récompensée par des places de cinéma) et un apéritif pour tous. On compte sur vous !

N'oubliez pas non plus le cinéma, à la salle polyvalente, chaque premier vendredi du mois. Le 4 novembre prochain ce sera le film de Rebecca Zlotowski « Les enfants des autres », avec en plus, parce que c'est les vacances, une séance spéciale, à 17h, pour le jeune public, avec « De l'autre côté du ciel » film d'animation de Yusuke Hirota. Une belle soirée ciné en perspective !



Verquières, le 16 octobre 2022